

# COMPTE-RENDU SUCCINCT DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

## SÉANCE DU 08 AVRIL 2026

*L'an deux mille vingt-six, le huit avril, à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le 1<sup>er</sup> avril 2026, s'est assemblé en la Salle Y. Printemps du Théâtre Pierre Fresnay, sous la présidence de Monsieur Xavier HAQUIN, Maire*

Le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures. Il est procédé à l'appel nominal :

**Présents :**

M. Xavier HAQUIN, *Maire*

Mme DEHAS, M. RAVIER, Mme CHESNEAU, M. LAROZE, Mme MÉZIÈRE, M. JOBERT,  
Mme APARICIO TRAORÉ, *Adjoint au Maire*

M. CARON, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, M. BLANCHARD, Mme GUTIERREZ, M. HORNE,  
Mme LAPOUGE, M. KNOBLOCH, Mme AUROUX, M. DELBOSC, Mme GESPACH, M. HEBBAL, Mme PETIT,  
M. DUMAINE, Mme MANS, Mme DUTERTRE MAILLET, M. DUC, Mme DE CARLI, M. FRANCOIS,  
Mme LACOUTURE, M. NINOUE, Mme CAUZARD, M. BATTON, Mme DUPUY, M. MELO DELGADO,  
Mme CUSTODIO, Mme ROUSSEAU, *Conseillers Municipaux*

**Absent excusé ayant donné pouvoir :**

M. RUTH (pouvoir à Mme DEHAS)

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

*M. KNOBLOCH* qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

## I- APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 12 DECEMBRE 2025 ET 23 JANVIER 2026

**Résultat du vote :** Présents ou représentés : 35                      **Votants :** 35                      **Pour :** 31  
**Abstentions :** 4 (*M. NINOUH, M. BATTON, Mme DUPUY de la liste « Ermont Citoyen »*) ; (*Mme CUSTODIO du groupe « Vivre Ermont »*)

### I- COMMUNICATION DU MAIRE

#### 1) Compte-rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire procède à la présentation du compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

### II- AFFAIRES GENERALES

#### 1) Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **ADOpte** le règlement intérieur du Conseil municipal.

**Résultat du vote :** Présents ou représentés : 35                      **Votants :** 35                      **Pour :** 28  
**Contre :** 7 (*Mme LACOUTURE, M. NINOUH, Mme CAUZARD, M. BATTON, Mme DUPUY de la liste « Ermont Citoyen »*) ; (*M. MELO DELGADO, Mme CUSTODIO du groupe « Vivre Ermont »*)

#### 2) Election des délégués du Conseil Municipal au sein des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **ÉLIT** les délégués appelés à siéger au sein des assemblées délibérantes des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) suivants :

<b>Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF)</b>	1 Titulaire : RAVIER Etienne 1 Suppléant : DELBOSC Franck
<b>Syndicat Intercommunal d'Études et de Réalisations d'Équipements d'Intérêt Général de la Vallée de Montmorency (S.I.E.R.E.I.G.)</b>	2 Titulaires : RAVIER Etienne FRANCOIS Jean-Marc 2 Suppléants : MEZIERE Angélique DUMAINE Yves
<b>Syndicat Départemental d'Énergie du Val d'Oise (SDEVO)</b>	2 Titulaires : RAVIER Etienne JOBERT Didier 2 Suppléants : RUTH Arnaud LAROZE Gilles
<b>Syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale du Val d'Oise (SMGFAVO)</b>	1 Titulaire : CHESNEAU Carole 1 Suppléant : MEZIERE Angélique

*Madame LACOUTURE* propose sa candidature pour siéger au sein du SIGEIF, celle de Mme DUPUY pour siéger au sein du SIEREIG, celle de M. BATTON pour siéger au sein du SDEVO et celle de Mme CAUZARD pour siéger au sein du SMGFAVO ;

*Ces candidatures sont rejetées.*

**Résultat du vote :** Présents ou représentés : 35                      **Votants :** 35                      **Pour :** 27  
**Contre :** 6 (*Mme LACOUTURE, M. NINOUH, Mme CAUZARD, M. BATTON, Mme DUPUY de la liste « Ermont Citoyen »*) ; (*Mme ROUSSEAU, Indépendante*) ;  
**Abstentions :** 2 (*M. MELO DELGADO, Mme CUSTODIO du groupe « Vivre Ermont »*)

### 3) Création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et élection de ses membres

#### Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux ;
- **DIT** que cette commission est composée comme suit :
  - 4 membres du Conseil Municipal en sus du Maire, Président de droit, selon le principe de représentation proportionnelle ;
  - 2 représentants d'associations locales ;
- **ÉLIT**, selon le principe de la représentation proportionnelle, les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux comme suit :

Commission Consultative des Services Publics Locaux	
Membres du Conseil Municipal	Représentants d'associations
(1) - FRANÇOIS Jean-Marc (1) - GESPACH Christine (1) - RAVIER Etienne (2) - BATTON Jocelyn	2 représentants

(1) liste "Renforçons nos liens"

(2) liste "Ermont Citoyen "

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35**

**Votants : 35**

**Pour : 33**

**Abstentions : 2 (M. MELO DELGADO, Mme CUSTODIO du groupe « Vivre Ermont »)**

### 4) Fixation de la composition de la Commission Communale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH) et élection de ses représentants élus

#### Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **FIXE** la composition de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées comme suit :
  - *Le Maire, Président et membre de droit*
  - *Nombre de représentants élus : 5*
  - *Nombre de représentants d'associations d'usagers et de personnes en situation de handicap : 6*

- **ÉLIT** les 5 conseillers municipaux suivants pour siéger au sein de ladite commission :

- |                     |                                |
|---------------------|--------------------------------|
| - DELBOSC Franck    | Liste « Renforçons nos liens » |
| - MEZIERE Angélique | Liste « Renforçons nos liens » |
| - DUC Michel        | Liste « Renforçons nos liens » |
| - HORNE Hervé       | Liste « Renforçons nos liens » |
| - NINOUE Mourad     | Liste « Ermont Citoyen »       |

- **PREND ACTE** du fait que les autres membres sont désignés par le Maire :

*Représentants d'associations ou organismes représentant tous les types de handicap : 2*

*Représentants d'associations représentant les personnes âgées : 1*

*Représentants des acteurs économiques de la commune : 1*

*Représentants des autres usagers de la ville : 2*

*Personnalités compétentes : personnels administratifs communaux*

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35**

**Votants : 35**

**Pour : 33**

**Abstentions : 2 (M. MELO DELGADO, Mme CUSTODIO du groupe « Vivre Ermont »)**

## 5) Désignation des délégués du Conseil municipal au sein d'associations, établissements et organismes divers

### Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DÉSIGNE** les délégués au sein des Conseils d'Administration de divers associations, établissements et organismes, selon le tableau ci-après.

	<b>Nombre</b> (Titulaire = T et Suppléant = S)	<b>Noms des Délégués</b>
<b>Conseils d'Ecoles Publiques du 1er Degré</b>	<i>1 Délégué par Conseil d'école</i>	<b>J. JAURES</b> ( <i>maternelle et élémentaire</i> ) : <b>HEBBAL Redouane</b>  <b>L. PASTEUR</b> ( <i>maternelle</i> ) : <b>LAPOUGE Oriane</b> <i>(élémentaire)</i> : <b>LAPOUGE Oriane</b>  <b>A. FRANCE</b> ( <i>maternelle</i> ) : <b>PETIT Brigitte</b>  <b>A. DAUDET</b> ( <i>maternelle et élémentaire</i> ) : <b>GUTIERREZ Manuela</b>  <b>E. DELACROIX</b> ( <i>élémentaire</i> ) : <b>DUMAINE Yves</b> <i>(maternelle)</i> : <b>DUMAINE Yves</b>  <b>V. HUGO</b> ( <i>maternelle</i> ) : <b>RUTH Arnaud</b> <i>(élémentaire VH1)</i> : <b>RUTH Arnaud</b> <i>(élémentaire VH2)</i> : <b>AUROUX Christèle</b>  <b>M. RAVEL</b> ( <i>maternelle</i> ) : <b>GESPACH Christine</b> <i>(élémentaire)</i> : <b>GESPACH Christine</b>
<b>Conseil d'Administration du Collège Jules Ferry</b>	<i>1</i>	AUROUX Christèle
<b>Conseil d'Administration du Collège Saint-Exupéry</b>	<i>1</i>	MANS Karine
<b>Conseil d'Administration du Lycée Van Gogh</b>	<i>1</i>	DEHAS Fazila
<b>Conseil d'Administration du Lycée professionnel G. Eiffel</b>	<i>1</i>	CARON Yannick
<b>Conseil d'Administration du Lycée professionnel F. Buisson</b>	<i>1</i>	CARON Yannick
<b>Conseil d'Administration de l'association CLE</b>	<i>1</i>	FRANÇOIS Jean-Marc
<b>Conseil d'Etablissement de l'IME « Le Clos Fleuri »</b>	<i>1</i>	MEZIERE Angélique
<b>Conseil d'Administration de l'association pour le Dépistage et le Traitement des Enfants Inadaptés de la Région d'Ermont Eaubonne (ADETEIRE)</b>	<i>3</i>	- HORNE Hervé - DE CARLI Nathalie - MEZIERE Angélique
<b>Conseil d'Administration de l'association des Jardins Familiaux</b>	<i>4</i>	- DE CARLI Nathalie - DUC Michel - MANS Karine - PETIT Brigitte
<b>Conseil d'Etablissement de la Résidence ARPAGE « Les Primevères »</b>	<i>1</i>	AUROUX Christèle
<b>Conseil d'Administration de L'IMPRO Les Sources</b>	<i>1</i>	DELBOSC Franck
<b>Conseil d'Administration de l'association SYNCOM (Aide à la gestion des travaux de voirie par système informatique dans les communes urbaines de la Région Ile-de-France)</b>	<i>1 + 1</i>	T = RUTH Arnaud S = RAVIER Etienne

*Mme CAUZARD* présente sa candidature pour siéger au sein de l'association CLE. *Mme DUPUY* présente sa candidature pour siéger au sein de l'association des Jardins familiaux. *M. NINOUE* présente sa candidature pour siéger en tant que membre titulaire au de l'association SYNCOM ;

*Ces candidatures sont rejetées.*

**Résultat du vote pour les associations CLÉ, Jardins familiaux et SYNCOM :**

Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 27

Contre : 6 (*Mme LACOUTURE, M. NINOUE, Mme CAUZARD, M. BATTON, Mme DUPUY de la liste « Ermont Citoyen »*) ; (*Mme ROUSSEAU, Indépendante*) ;

Abstentions : 2 (*M. MELO DELGADO, Mme CUSTODIO du groupe « Vivre Ermont »*)

**Résultat du vote pour les autres associations, établissements et organismes :**

Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 28

Contre : 5 (*Mme LACOUTURE, M. NINOUE, Mme CAUZARD, M. BATTON, Mme DUPUY de la liste « Ermont Citoyen »*) ;

Abstentions : 2 (*M. MELO DELGADO, Mme CUSTODIO du groupe « Vivre Ermont »*)

**6) Désignation des membres du Conseil municipal au sein de la Commission Communale de Sécurité**

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- DÉSIGNE les cinq membres du Conseil Municipal appelés à représenter le Maire, Président de droit de la Commission Communale de Sécurité :
  - CARON Yannick
  - LAROZE Gilles
  - JOBERT Didier
  - RAVIER Etienne
  - FRANÇOIS Jean-Marc
- PREND ACTE du fait qu'un membre administratif sera désigné par le Maire.

*Madame Lacouture* propose qu'un membre de son groupe puisse siéger dans cette commission.

*La demande est rejetée.*

**Résultat du vote :** Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 27

Contre : 6 (*Mme LACOUTURE, M. NINOUE, Mme CAUZARD, M. BATTON, Mme DUPUY de la liste « Ermont Citoyen »*) ; (*Mme ROUSSEAU, Indépendante*) ;

Abstentions : 2 (*M. MELO DELGADO, Mme CUSTODIO du groupe « Vivre Ermont »*)

**7) Création de la Commission d'étude relative au fonctionnement du marché d'approvisionnement Saint-Flaive et élection de ses membres**

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- DÉCIDE la création d'une Commission d'étude relative au fonctionnement du Marché d'approvisionnement Saint-Flaive, dont le Maire est membre de droit et d'en fixer l'effectif à la représentation proportionnelle, comme suit :
  - Le Maire, président de la Commission,
  - Cinq membres du Conseil municipal,
  - Personnels administratifs communaux,
  - Le responsable de la gestion du marché ainsi que le régisseur-placier,
  - Deux commerçants.
- ÉLIT les cinq membres du Conseil municipal composant cette commission comme suit :
 

- PETIT Brigitte	Liste « Renforçons nos liens »
- HORNE Hervé	Liste « Renforçons nos liens »
- AUROUX Christèle	Liste « Renforçons nos liens »
- BLANCHARD Benoit	Liste « Renforçons nos liens »
- CAUZARD Carole	Liste « Ermont Citoyen »

**Résultat du vote :** Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 33

Abstentions : 2 (*M. MELO DELGADO, Mme CUSTODIO du groupe « Vivre Ermont »*)





- **ABROGE** la délibération n°2025/078 du 16 mai 2025 portant création d'emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35**

**Votants : 35**

**Pour : 35**

### 15) Création d'emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité dans le cadre du dispositif « Chantiers Jeunes »

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **CRÉE** dans le cadre du dispositif « Chantier Jeunes » 50 (cinquante) emplois non permanents à temps complet, pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité dans les services/secteurs suivants :
  - 38 « Chantiers Jeunes » recrutés sur des postes d'Adjoints Techniques, relevant de la filière Technique, catégorie hiérarchique C (pour travailler dans les services ou exercer les activités suivant(e)s : Espaces Verts, Voirie, chantiers divers, restaurants scolaires, Ferme ou à la réalisation des chars...);
  - 3 « Chantiers Jeunes » recrutés des postes d'Adjoints Administratifs, relevant de la filière Administrative, catégorie hiérarchique C (pour travailler au sein du Conservatoire, des services administratifs...);
  - 9 « Chantiers Jeunes » recrutés sur des postes d'Adjoints d'Animation, relevant de la filière Animation, catégorie hiérarchique C (pour travailler dans les Centres Socio-Culturels, à la Maison de Quartier des Espérances ou à la Maison des Familles et y exercer des fonctions d'animation).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter 50 jeunes dans le cadre du dispositif « Chantiers Jeunes » dans les conditions fixées par l'article L.332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique, pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité ;
- **PRÉCISE** que les contrats seront d'une durée initiale maximale de 15 jours et que la rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade de recrutement, à savoir, Adjoint d'Animation, Adjoint Technique ou Adjoint Administratif ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Collectivité ;
- **ABROGE** la délibération n° 2025/033 du 28 mars 2025 portant création d'emplois non permanents dans le cadre du dispositif « Chantiers Jeunes ».

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35**

**Votants : 34**

**Pour : 34**

*Mme DUPUY ne prend pas part au vote.*

### 16) Utilisation des véhicules de service de la Commune d'Ermont par les agents et élus municipaux

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **FIXE** la liste des mandats, fonctions et missions ouvrant droit à la possibilité de remisage à domicile :
  - Le Maire de la Commune d'Ermont,
  - Les collaborateurs de cabinet (2),
  - La Directrice générale des services (DGS),
  - Les Directeurs/Directrices généraux(ales) adjoints des services (DGAS),
  - Les Directeurs/Directrices de pôles et/ou de Direction,
  - Le Directeur des services techniques (DST),
  - Le surveillant de travaux (assainissement) – services techniques,
  - La Directrice des ressources humaines,
  - La Directrice de la communication,
  - Le Directeur des systèmes d'information,
  - La Directrice de l'évènementiel,
  - Le Directeur du théâtre,
  - Le Chef de service des manifestations – service évènementiel,
  - Le Chef d'équipe Propreté – Tranquillité et Salubrité publiques,

- Le Chef du service Espaces verts,
  - La Cheffe de la Police municipale,
  - Les agents en astreinte (uniquement durant leurs périodes d'astreinte).
- **PRÉCISE** que les véhicules de service, remisés à domicile, doivent demeurer à disposition des services pendant les heures de travail et les congés, et que leur affectation demeure exclusivement à usage professionnel ;
  - **PRÉCISE** que les agents et élus municipaux peuvent bénéficier, dans la limite des possibilités du pool municipal, d'un véhicule de service en cas de déplacement sur présentation d'un ordre de mission et d'un permis de conduire en cours de validité ;
  - **AUTORISE** le Maire à effectuer toute démarche ou formalité nécessaire et à signer tout document relatif à l'application de ces autorisations ;
  - **PREND ACTE** que le Maire dispose de la possibilité de retirer l'autorisation de remisage à domicile, en cas de non-respect des règles d'utilisation ;
  - **PRÉCISE** que le Maire et/ou le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution de la présente décision.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35**

**Votants : 35**

**Pour : 35**

### III- CADRE DE VIE, AMÉNAGEMENT ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

#### **1) Désaffectation et déclassement du local - lot n°199, sis 8-10 Mail Auguste Rodin, parcelles cadastrées AM n° 496 sur Ermont et par extension AC 467 sur Sannois**

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **CONSTASTE** la désaffectation de l'usage du public et de tout service public du local - lot n°199, sis 8-10 Mail Auguste Rodin, parcelles cadastrées AM n° 496 sur Ermont et par extension AC 467 sur Sannois ;
- **PRONONCE** le déclassement du domaine public du lot n°199, sis 8-10 Mail Auguste Rodin, parcelles cadastrées AM n° 496 sur Ermont et par extension AC 467 sur Sannois en vue de sa cession ;
- **DIT** que le local - lot n°199, sis 8-10 Mail Auguste Rodin, parcelles cadastrées AM n° 496 sur Ermont et par extension AC 467 sur Sannois, relève du domaine privé de la Commune, à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35**

**Votants : 35**

**Pour : 27**

**Contre : 2 (M. MELO DELGADO, Mme CUSTODIO du groupe « Vivre Ermont »)**

**Abstentions : 6 (Mme LACOUTURE, M. NINOUE, Mme CAUZARD, M. BATTON, Mme DUPUY de la liste « Ermont Citoyen ») ; (Mme ROUSSEAU, Indépendante)**

#### **2) Cession d'un local anciennement à usage de bureaux sis 8-10 Mail Auguste Rodin**

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **DÉCIDE** la cession du local à usage anciennement de bureaux, sis 8-10 mail Auguste Rodin, parcelles cadastrées section AM n° 496 sur Ermont et AC 467 par extension sur Sannois, lot n°199, d'une surface de 188 m<sup>2</sup> environ appartenant à la Ville ;
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes diligences nécessaires pour aboutir à la vente de gré à gré de cet immeuble dans les conditions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales et dont l'acte sera dressé par un notaire de droit commun, et à signer tous actes relatifs à cette cession ;
- **AUTORISE** le Maire à céder le local à usage anciennement de bureaux lot n°199, sis 8-10 mail Auguste Rodin, sous réserve de l'effectivité de son déclassement ;
- **FIXE** le prix de cession à :
  - lot n°199 : DEUX CENT QUINZE MILLE EUROS (215 000,00 euros) hors frais de notaire.

- **DIT** que l'acquéreur pressenti est l'Association O'PHARE, représentée par son Président, Monsieur Djamel-Edine BOUMAAZA, sise 4 square Jules César à Ermont (95120), ou toute autre personne qui s'y substituerait ;
- **INDIQUE** la désignation de l'immeuble à céder, d'une surface de 188 m<sup>2</sup> environ, libre de toute occupation :

Lot n° 2 :

Un local à usage anciennement de bureaux, situé au rez-de-chaussée,  
Et les 2 249/100 000<sup>ème</sup> des parties communes générales et du sol,  
Et les 349/10 000<sup>ème</sup> des charges de chauffage.

- **FIXE** les modalités de la cession comme suit :
  - La vente sera passée sous forme d'acte notarié.
- **DIT** que l'acquéreur réglera en sus les frais de notaire ;
- **DIT** que pouvoir est donné au Notaire, Maître François EYMRI, ou toute autre personne de l'office notarial EYMRI, sis 3 rue Cristino Garcia à EAUBONNE (95600) aux fins de représenter la Ville à l'acte ;
- **DIT** que la recette est inscrite au budget communal.

**Résultat du vote :** Présents ou représentés : 35                      Votants : 35                      Pour : 27  
 Contre : 2 (M. MELO DELGADO, Mme CUSTODIO du groupe « Vivre Ermont »)  
 Abstentions : 6 (Mme LACOUTURE, M. NINOUEH, Mme CAUZARD, M. BATTON, Mme DUPUY de la liste « Ermont Citoyen ») ; (Mme ROUSSEAU, Indépendante)

### 3) Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Compagnie d'Arc d'Ermont »

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 3 000 euros au profit de l'association « Compagnie d'Arc d'Ermont »,
- **DIT** que cette dépense est prévue au budget prévisionnel 2026 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent.

**Résultat du vote :** Présents ou représentés : 35                      Votants : 35                      Pour : 35

### 4) Fête des Vendanges 2026 – Attribution d'une subvention aux associations participant à la réalisation d'un char

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **FIXE** à 700 € le montant de la subvention attribuée aux associations suivantes, participant à la réalisation de chars, dans le cadre de la Fête des Vendanges 2026 :
  - L'Ass des fêtes
  - Bouts de ficelle
  - Le Club d'Echecs Ermontois
  - L'Association des Anciens Combattants (ACPG-CATM)
  - Le Club Théâtre du Lycée Van Gogh
  - La Maison des Jeunes et de la Culture
  - Les Amis des Chars
  - Les potes âgés
- **DIT** que pour éviter toute rupture de trésorerie, la subvention pourra être versée par anticipation ;
- **DIT** que ladite subvention ne sera définitivement acquise à l'association concernée qu'à l'issue de la participation effective au défilé. Le cas échéant, la Commune se verra dans l'obligation d'en demander le remboursement.

**Résultat du vote :** Présents ou représentés : 35                      Votants : 34                      Pour : 34  
 M. LAROZE ne prend pas part au vote.

## 5) **Prise à bail d'un local commercial au centre commercial des Chênes, 1 place de la Grande Tour - 4, rue Degas auprès du bailleur ICF Habitat La Sablière**

### **Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** la prise à bail du local commercial sis centre commercial des Chênes, 1 place de la Grande Tour – 4, rue Degas à Ermont, appartenant au bailleur ICF Habitat La Sablière ;
- **ACCEPTE** les conditions financières suivantes :
  - o Loyer annuel HT HC de 7 280 €
  - o Paiement mensuel d'avance
  - o Dépôt de garantie de 606,67 €
  - o Charges mensuelles estimées à 230 € TTC
- **APPROUVE** l'octroi d'une franchise de loyer d'une durée maximale de 6 mois, soit 3 640 € HT HC, conditionnée à la réalisation de travaux de rafraîchissement dûment justifiés ;
- **PRÉCISE** que le bail pourra être conclu sous la forme d'un bail commercial ou d'un bail de droit commun, en fonction des modalités juridiques retenues ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer le bail ainsi que tout document afférent à cette location ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35**

**Votants : 35**

**Pour : 27**

**Contre : 2 (M. MELO DELGADO, Mme CUSTODIO du groupe « Vivre Ermont »)**

**Abstentions : 6 (Mme LACOUTURE, M. NINOUEH, Mme CAUZARD, M. BATTON, Mme DUPUY de la liste « Ermont Citoyen ») ; (Mme ROUSSEAU, Indépendante)**

## 6) **Mise à disposition d'un local commercial au profit de l'association Maren Kafo**

### **Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** la mise à disposition du local commercial sis centre commercial des Chênes, 1 place de la Grande Tour – 4, rue Degas à Ermont, au profit de l'association Maren Kafo ;
- **PRÉCISE** que cette mise à disposition est consentie à titre gracieux, au regard de l'intérêt général que présentent les activités de l'association ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer une convention de mise à disposition précisant les conditions d'occupation du local ;
- **PRÉCISE** que la convention fixera notamment :
  - La durée de mise à disposition,
  - Les obligations de l'association,
  - Les conditions d'entretien et d'usage du local,
  - La prise en charge éventuelle des charges (fluides, entretien, etc.) ;
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35**

**Votants : 35**

**Pour : 27**

**Contre : 2 (M. MELO DELGADO, Mme CUSTODIO du groupe « Vivre Ermont »)**

**Abstentions : 6 (Mme LACOUTURE, M. NINOUEH, Mme CAUZARD, M. BATTON, Mme DUPUY de la liste « Ermont Citoyen ») ; (Mme ROUSSEAU, Indépendante)**

## IV- JEUNESSE,ÉDUCATION ET SPORT

### 1) Modification du règlement des études du Conservatoire à Rayonnement Communal

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **ABROGE** les dispositions de la délibération n° 2025/045 du Conseil municipal du 28 mars 2025 ;
- **APPROUVE** le règlement modifié des études du Conservatoire à Rayonnement Communal.

**Résultat du vote :** Présents ou représentés : 35

**Votants : 35**

**Pour : 35**

### 2) Conservatoire à Rayonnement Communal : perception d'une subvention de la Société des Editeurs et des Auteurs de Musique (SEAM) dans le cadre de la constitution d'une parthèque

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **APPROUVE** la convention de financement entre la Société des Editeurs et des Auteurs de Musique (SEAM) et la Ville d'Ermont ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents et avenants ultérieurs ;
- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention d'un montant de 2 030 € versée par la SEAM au titre de l'aide aux parthèques ;
- **DIT** que la recette correspondante sera inscrite au budget primitif 2026.

**Résultat du vote :** Présents ou représentés : 35

**Votants : 35**

**Pour : 35**

### 3) Convention de partenariat entre le Conservatoire d'Ermont, l'IME « Le Clos Fleuri » et le Théâtre du Cristal

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **APPROUVE** les termes de la convention tripartite entre le Conservatoire d'Ermont, l'IME « Le Clos Fleuri » et le Théâtre du Cristal ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous documents y afférents et avenants ultérieurs

**Résultat du vote :** Présents ou représentés : 35

**Votants : 35**

**Pour : 35**

### 4) Approbation des tarifs du Conservatoire à Rayonnement Communal pour l'année 2026/2027 – POINT REPORTÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2026

### 5) Approbation d'un tarif pour les activités « Week-end Famille » proposées par les Centres Socio-Culturels et la Maison de Quartier des Espérances, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **APPROUVE** la mise en place d'une tarification « Week-end Famille », de 20 € par usager, qui sera incluse dans les grilles tarifaires des activités municipales des Centres Socio-Culturels et de la Maison de Quartier des Espérances ;
- **DÉCIDE** que cette nouvelle tarification sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026 ;
- **PRÉCISE** que le règlement des activités peut se faire en numéraire, en chèques, en tickets loisirs, par bons CAF et par chèques vacances ANCV ou par carte bancaire ;
- **PRÉCISE** que les recettes seront recouvrées dans le cadre de la régie centralisée pour le service des Centres Socio-Culturels et de la Maison de Quartier.

**Résultat du vote :** Présents ou représentés : 35

**Votants : 35**

**Pour : 35**

**6) Centres Socio-Culturels et Maison de Quartier des Espérances : approbation des demandes d'aides financières auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise concernant les « Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) » de la Commune pour l'année 2025**

***Le CONSEIL MUNICIPAL :***

- **APPROUVE** les demandes d'aides financières auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise pour les « Lieux d'Accueil Enfants-Parents », à hauteur de 2 320 euros, pour les 116 séances réalisées dans les LAEP en 2025 ;
- **SOLLICITE** les aides financières auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise à hauteur de 2 320 euros ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à ces demandes d'aides financières auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35**

**Votants : 35**

**Pour : 35**

**7) Convention relative à la mise en place d'un dispositif « Passerelle » entre les structures municipales et les écoles maternelles de la Commune d'Ermont accueillant des enfants âgés de deux ans et demi révolus**

***Le CONSEIL MUNICIPAL :***

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise en place du dispositif « Passerelle » entre la Commune et l'Education Nationale ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents et avenants ultérieurs ;
- **PRÉCISE** que la convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature et qu'elle pourra être renouvelée par tacite reconduction.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35**

**Votants : 35**

**Pour : 35**

**8) Approbation du règlement du concours photo de la « Fête des animaux » 2026**

***Le CONSEIL MUNICIPAL :***

- **AUTORISE** l'organisation d'un concours photo à l'occasion de la « Fête des animaux » ;
- **ADOpte** le règlement dudit concours photo.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35**

**Votants : 35**

**Pour : 35**

## V- FINANCES

### 1) Rapport d'Orientations budgétaires pour l'année 2026

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **PREND ACTE** de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2026 ;
- **VALIDE** les orientations proposées par la Majorité Municipale, à savoir :
  - o La priorisation des projets d'investissement structurants sans recours à l'emprunt ;
  - o La rationalisation des dépenses de fonctionnement sans altérer la qualité du service public ;
  - o La recherche de financements externes et partenariats pour soutenir les projets programmés.
- **DONNE ACTE** de ladite présentation.

### 2) Bilan des acquisitions et des cessions foncières pour l'année 2025

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **PREND ACTE** de la présentation du bilan des acquisitions et cessions pour l'année 2025 ;
- **DIT** que ce bilan sera annexé au Compte Financier Unique de la commune.

*L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21h00.*



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Conseiller départemental du Val d'Oise  
Navier HAQUIN

**NB** : Les annexes aux délibérations ci-dessus votées lors de la séance du Conseil municipal du 8 avril 2026 sont consultables en mairie, auprès du Secrétariat du Conseil (1<sup>er</sup> étage de la mairie principale), aux heures d'ouverture de la mairie principale.